



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Creations d'emplois

Question écrite n° 18679

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bateux appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'état d'avancement des mesures annoncées aux parlementaires, lors des questions orales au Gouvernement du 29 juin dernier, relatives à la création de 56 000 emplois de proximité, en particulier dans le secteur du logement social. De nombreuses sociétés HLM et des associations de locataires attendent un texte précisant les modalités qui leur permettraient d'améliorer la vie des cités en faisant appel à ces emplois de proximité. Il lui demande quel suivi il compte donner à ces engagements.

### Texte de la réponse

La création d'emplois dans les services de proximité est un objectif important que s'est assigné le Gouvernement pour lutter contre le chômage et l'exclusion sociale. Ainsi, la loi quinquennale pour l'emploi a prévu un ensemble de dispositifs permettant le développement de l'emploi dans ce secteur d'activités : le chèque emploi-service institué par l'article 5 de la loi quinquennale permet depuis sa mise en œuvre le 1er décembre 1994, une simplification très sensible des procédures de déclaration des salaires pour des prestations de services au domicile de l'employeur. Cette simplification des procédures administratives assortie d'un relèvement très significatif du plafond pour des réductions fiscales en faveur des employeurs des salaires à domicile (ce plafond passera de 26 000 à 90 000 francs en 1995) contribuera à l'augmentation du volume des emplois de services. En outre, l'ensemble des mesures d'exonération pour les emplois dont la rémunération est inférieure à 1,3 SMIC aura aussi un effet très positif en matière de créations d'emplois dans les services de proximité caractérisés par un salaire moyen relative faible. Par ailleurs, le Gouvernement soucieux de mener une politique de concertation a voulu engager une dynamique de créations d'emploi avec des entreprises dans des secteurs économiques importants et diversifiés. C'est à ce titre que près d'une trentaine de conventions ont été signées avec des entreprises de l'hôtellerie, de la distribution, de la banque, de l'assurance, des transports, du bâtiment, etc. Les engagements pris portent, outre les problèmes d'insertion des jeunes et des publics en difficulté, sur des expériences de développement de métiers de services de proximité. De nouvelles conventions, qui sont à l'heure actuelle en cours de conclusion prévoient la réalisation d'expériences novatrices en matière de services de proximité. Le secteur de la distribution joue un rôle particulièrement important dans ce champ d'activités.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bateux Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18679

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 12 décembre 1994

**Question publiée le** : 3 octobre 1994, page 4860

**Réponse publiée le** : 19 décembre 1994, page 6360